



Politique de santé

Economie de la santé

CET

Le SNPI rappelle que son ouverture ne doit pas être imposée

28.11.07 - HOSPIMEDIA - Le Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI) rappelle dans un communiqué que l'ouverture d'un compte épargne temps (CET) ne se fait qu'à la demande de l'agent et ne doit pas être imposée par l'administration. Selon le syndicat, la direction générale de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) s'oppose à cette disposition lorsqu'elle indique dans une note adressée aux directeurs d'établissements qu' "à partir de fin octobre, les congés restant dus de l'année doivent être planifiés ou portés dans un CET". Le SNPI estime qu'elle laisse croire aux salariés que s'ils n'ouvrent pas de CET, ils "perdent leurs jours dus". De même, il trouve que cette disposition remet en cause les capacités des cadres à gérer leur planning. Pour le syndicat, l'accumulation des jours (hors CET) par les agents est uniquement due à un manque d'effectifs dans les services qui fonctionnent alors "en flux tendus".

Tous droits réservés 2001/2007 - HOSPIMEDIA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique [conditions d'utilisation](#).